

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une **assemblée publique de consultation** quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption du premier projet de règlement **RCA08-08-0001-103** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 4 avril 2017. Cette assemblée aura lieu le **25 avril 2017**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-103 a pour objet de :

- Permettre l'aménagement d'un jardin domestique ou collectif sur un terrain privé bâti dans toutes les zones et à certaines conditions;
- Permettre l'aménagement d'un jardin collectif à des fins transitoires sur un terrain non bâti dans toutes les zones et à certaines conditions ;
- Autoriser la production de fruits et légumes pour la classe d'usage Manufacturière (i3);
- Ne plus assujettir au processus de PIIA, un projet d'agriculture urbaine réalisé dans la cour d'un établissement scolaire;
- Introduire certaines définitions visant à distinguer les types de jardins aménagés à des fins d'agriculture urbaine.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 12 avril 2017

Cybèle Kahalé, avocate
Secrétaire-substitut du conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

PUBLIC CONSULTATION MEETING

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regard to the object and the consequences of the adoption of draft by-law number RCA08-08-0001-103 modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning, adopted on April 4, 2017. This consultation meeting will be held on **April 25, 2017 at 7 p.m.**, at the Council Room located at 777, boulevard Marcel-Laurin, in Saint-Laurent.

The object of first draft by-law number RCA08-08-0001-103 is to:

- Permit the development of domestic and community gardens on a constructed land for all zones and under certain conditions;
- Permit the development of community garden as transit measures for all unconstructed land for all zones and under certain conditions;
- Authorize the production of fruits and vegetables for the class of use *Manufacturière (i3)*;
- Not submit to a PIIA procedure a project of urban agriculture in the back yard of a school;
- Introduce definitions for garden types developed as urban agriculture.

During this public meeting, the Mayor of the Borough, (or another Council Member designated), will explain this draft by-law and the consequences of its adoption and will listen to any person who intend to express themselves on this subject.

This draft by-law is available for consultation at the Citizens' Office, during regular office hours.

Montreal, April 12, 2017

Cybèle Kahalé, lawyer
Secretary-substitute of the Borough Council